

Compte-rendu du COPIL du 30 Novembre 2012 relatif au Tome I du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano, Pianu maggiore »

Lieu	Salle des mariages, Mairie d'Omessa			
Date et heure	30 Novembre 2012 à 10h00			
Participants	Titre	NOM Prénom	Structure	Coordonnées
	Monsieur	ARDIET Loïc	Biotope	lardiet@biotope.fr
	Monsieur	COMBE Teddy	Biotope	tcombe@biotope.fr
	Madame	BOSC Valérie	CEN Corse	valerie.bosc@espaces-naturels.fr
	Monsieur	FRANCIONI Thierry	Chambre d'Agriculture Haute-Corse	06 19 02 38 24
	Monsieur	GUYON Eric	DDTM Haute-Corse	eric.guyon@haute.corse.gouv.fr
	Monsieur	GUYON Brice	DREAL Corse	brice.guyon@developpement-durable.gouv.fr
	Monsieur	BARAZZOLI Augustin	Exploitant agricole	06 22 47 67 17
	Madame	BARAZZOLI Paule	Exploitant agricole	06 18 96 78 42
	Madame	TANTON Gisèle	Exploitant agricole	06 85 94 28 07
	Monsieur	TORTONI José	Exploitant agricole	06 81 05 70 89
	Madame	RIST Delphine	Groupe Chiroptères Corse	delphine.rist@wanadoo.fr
	Monsieur le Maire	CASTELLI Pierre	Mairie d'Omessa	mairie-omessa@orange.fr
	Madame	BALDOVINI Gwenaëlle	O.E.C.	baldovini@oec.fr
	Madame	CASTELLI Marie-Luce	O.E.C.	mlcastelli@oec.fr
	Monsieur	LECCIA Sébastien	O.E.C.	leccia@oec.fr
	Madame	COLOMBANI Isabelle	Parc Naturel Régional de Corse	colombani.isabelle@orange.fr
Monsieur le Préfet	VALADIER Claude	Sous-préfecture de Corte	claud.valadier@haute.corse.gouv.fr	
Excusés	Conservatoire Botanique Nationale de Corse			
	Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage			

Ce document :

- fait le point sur les sujets abordés lors du COPIL,
- relate les décisions prises conjointement,
- transmet des informations sur le déroulement et met à jour la planification du Document d'Objectifs (Docob) du site « Caporalino, Monte Sant'Angelo di Lano, Pianu maggiore ».

Déroulement du COPIL et sujets abordés

Monsieur Valadier, Préfet de la sous-préfecture de Corte, introduit le Comité de Pilotage (COPIL) en rappelant l'ordre du jour :

- ✓ Présentation et validation du diagnostic écologique et socio-économique et des grands enjeux
- ✓ Choix des grandes orientations à traiter
- ✓ Etablissement des groupes de travail

Après ce rappel introductif, un tour de table a été réalisé, afin que chacune des personnes présentes puisse se présenter. Après quoi Mr Valadier a donné la parole à l'opérateur de la révision du Docob, la société Biotope représentée par Mr Ardiet Loïc et Mr Combe Teddy, chefs de projet pour la révision de ce Docob.

Mr Combe a ainsi commenté un diaporama présentant les principaux éléments du diagnostic écologique et socio-économique du site (ce diaporama est joint avec le présent compte-rendu), et concluant finalement sur les enjeux du site. Le débat a ensuite été ouvert avec l'ensemble des membres du COPIL. Plusieurs points ont été abordés :

- Le motocross, les quads et les 4x4 ont été présentées comme une menace potentielle sur les espaces naturels. Il est précisé qu'il s'agit bien de l'usage loisir et sportif qui peut être néfaste, et en aucun cas de l'usage professionnel qui peut être fait de ces véhicules, comme par exemple avec les exploitants agricoles qui se rendent sur leurs estives. C'est donc la pratique de l'enduro qui est susceptible de poser un problème sur les milieux remarquables. Mr le Préfet précise qu'il est effectivement nécessaire d'avoir une réflexion globale à l'échelle du département et d'apprendre à partager l'espace. Mr le Maire rappelle qu'il existe des équipements spécifiques dédiés à la pratique des sports mécaniques (motocross et quads) sur la commune ainsi que des textes nationaux réglementant l'usage des engins à moteurs en milieu naturel.
- Les membres du COPIL s'interrogent sur la progression des espèces et leurs menaces associés : quel est leur évolution, et depuis quand les suit-on ?
- Delphine Rist, du Groupe Chiroptères Corse (GCC) précise que le site de Caporalino est connu depuis longtemps, et que les observations faites montrent que les effectifs de chauve-souris sont relativement stables et peu menacés sur le site.
- Pour le Chou insulaire, il est rappelé que le Conservatoire Botanique National de Corse suit cette espèce sur le site depuis environ une vingtaine d'année, et qu'on y observe une progression régulière. La principale menace était représentée par l'escalade, mais une prise de conscience réelle de l'enjeu a permis de travailler, notamment avec Mr Acquaviva, à l'établissement de pratiques respectueuses de l'environnement. Ainsi, les voies dans lequel se situent des stations de choux insulaires ne sont plus grimpées ni nettoyées. Bien maîtrisée depuis longtemps, la pratique de l'escalade est aujourd'hui compatible avec la richesse écologique du site.
- L'autre danger pour le chou insulaire est le surpâturage. Quels sont les solutions en cas de surpâturage avéré ? Mme Castelli évoque alors la solution utilisée sur un autre site riche en chou insulaire, où d'autres sites de pâturage ont été trouvés et échangées au cas par cas, ce qui a permis de satisfaire l'ensemble des acteurs, notamment les agriculteurs. Sur Caporalino, la situation est d'autant plus facile à gérer que le chou ne peut s'étendre au-delà des falaises calcaires, et que seules quelques chèvres peuvent éventuellement s'y aventurer.

- Un des constats est donc que l'incendie feux de forêt demeure la plus grande menace pour la préservation du site de « Caporalino ». Cela signifie-t-il qu'il soit nécessaire de procéder à des feux dirigés ? Il semble à priori plus souhaitable de s'appliquer aux obligations de débroussaillage, et de réfléchir à la mise en place de mesures agro-environnementales visant à réduire l'aléa incendie sur l'ensemble du site.
- La définition, l'éligibilité et la validité des mesures agro-environnementales (MAET) vis-à-vis des financements Natura 2000 font partie des interrogations majeures de la délégation d'exploitant agricole présente au COPIL. Mme Castelli a alors expliqué que le futur PDPRC prévoit de permettre une contractualisation des prochaines MAET selon des modalités plus adaptées aux besoins agricoles. L'idéal serait également de favoriser les MAET qui seraient localisé sur des sites Natura 2000. Il sera également nécessaire de proposer des MAET qui justifient clairement d'un intérêt pour les espèces et/ou les habitats d'intérêts communautaires inscrites au Formulaire Standard de données (FSD). Il est ainsi décidé de rédiger des fiches actions « largement » définies pour Caporalino, afin de pouvoir intégrer ces mesures dans les futurs outils de gestion Natura 2000 du site. La présence d'un agent pastoral est apparue comme absolument nécessaire à la tenue du futur groupe de travail. L'O.E.C. a affirmé qu'il ferait le nécessaire pour s'assurer de la présence d'au moins un agent pastoral à cette réunion, dès lors que la date sera fixée.
- Dernier point abordé, la communication est apparue comme un enjeu fort sur le site. La commune rappelle qu'elle porte un projet d'acquisition foncière pour la création d'un observatoire pédagogique au cœur du site de « Caporalino ». Elle espère que certains volets (voir l'intégralité) de ce projet pourront être éligibles au financement Natura 2000.

Sur cette présentation, les personnes présentes, et le comité de pilotage, valident ce qui a été présenté, sous réserve de la finalisation de la cartographie d'habitat du site et des remarques formulées.

Avant de laisser la parole à Mr le Maire d'Omessa pour la conclusion, Mr Valadier a rappelé la nécessité de parvenir aujourd'hui à trouver un point d'équilibre entre la préservation des habitats et des espèces remarquables et le développement des activités socio-économiques. Le Documents d'Objectifs et la concertation engagée dans les COPIL et les groupes de travail lui semblent être un outil idéal pour y parvenir.

Mr Castelli conclue ce COPIL grâce auquel, selon lui, « le site de Caporalino va entrer dans une nouvelle dimension », en souhaitant que cette révision du DOCOB permette d'aboutir à une rapide mise en œuvre concrète, visible et valorisante des outils Natura 2000. Il remercie chacun de sa présence et notamment la délégation d'exploitants agricoles communaux présente.

Groupe de travail

Le COPIL a décidé, compte tenue de l'homogénéité du site et de l'intérêt de considérer conjointement l'ensemble des pratiques qu'y s'y déroulent pour la définition des fiches actions, de la tenue d'un unique groupe de travail, qui rassemblera l'ensemble des membres du COPIL et des acteurs socio-économique et écologique du site.

Données transmises

Le diaporama projeté lors de la présentation est transmis avec le présent compte-rendu. Il est rappelé que certains des résultats présentés, et notamment ceux liés à la cartographie d'habitat, sont provisoires.

Remarques et compléments

L'opérateur (BIOTOPE) est à disposition de l'ensemble des acteurs du site et des membres du COPIL pour l'intégration de toutes remarques ou de tous éléments jugés pertinents pour l'amélioration de la connaissance du site et de ses enjeux.

Ces remarques et/ou compléments concernant le diagnostic écologique et socio-économique peuvent être transmises jusqu'au 22 Février 2013. Passé ce délai, l'opérateur ne pourra être en mesure de garantir l'intégration de ces informations ou remarques dans le Document d'Objectif révisé.

Prochaines échéances

Un unique groupe de travail portant sur la définition des fiches actions aura lieu dans le courant du 1^{er} trimestre 2013. La date sera fixée ultérieurement, en concertation avec l'ensemble des acteurs du site de « Caporalino » et des membres du COPIL.

Une présentation du Tome II dans sa version provisoire est prévue pour la fin 1^{er} trimestre, de même que la parution du second Infosite (document d'information et de communication sur le déroulement de la révision du Document d'Objectif).